PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle du RCCAQ

Jeudi 13 novembre 2025 – 14 h 30 à 16 h

Salle Centre-Ville (Fairmont Le Reine Elizabeth)

Par : Chantal Lussier pour le RCCAQ

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Début de l'assemblée : 14 h 34

Madame Lucie Fréchette, présidente du conseil d'administration du RCCAQ, souhaite la bienvenue aux participants et présente les membres de l'exécutif présents.

2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

13112025-01AGA .

Il est proposé et résolu :

Que madame Monique Savage agisse à titre de présidente d'assemblée.

Proposé par : Ted Harman
Appuyé par : Maryse Rivard

Adoptée à l'unanimité

3. RAPPEL DES PROCÉDURES PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Madame Monique Savage, présidente d'assemblée, salue les membres et fait un bref rappel des procédures. Elle vérifie auprès du directeur général du RCCAQ la légalité de l'assemblée en s'assurant que l'avis de convocation a été envoyé dans les délais prescrits, que les personnes présentes sont autorisées à y être et qu'il y a quorum. Tout s'avère conforme.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13112025-02AGA .

Il est proposé et résolu :

De ne pas procéder à la lecture de l'ordre du jour de la 41e assemblée générale du RCCAQ tenue au Fairmont Le Reine Elizabeth le 13 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

4.1 INSCRIPTION AUX AFFAIRES DIVERSES

Éric Manseau demande que les points 8 et 10 soient déplacés à la fin de l'ordre du jour, après le point 12 Affaires diverses. Aucune affaire diverse n'est soumise. Le point est toutefois laissé ouvert.

4.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La proposition Fortin/Gosselin (13112025-03AGA) est présentée, laquelle est suivie de l'appel du vote.

13112025-03AGA

Il est proposé et résolu :
D'adopter l'ordre du jour tel que modifié et de laisser le point « affaires diverses » ouvert.

Proposé par : Vincent Fortin
Appuyé par : Serge Gosselin

Adoptée à l'unanimité

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 novembre 2024 ayant été transmis aux membres antérieurement,

La présidente d'assemblée demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Aucune correction n'étant faite, et afin d'accélérer le processus, la proposition Bédard/Harman (13112025-04AGA) est présentée, laquelle est suivie de l'appel du vote.

13112025-04AGA

Il est proposé et résolu :
De ne pas procéder à la lecture et d'adopter le procès-verbal de la 40e assemblée générale du RCCAQ, tenue au Hilton Québec le 28 novembre 2024.

Proposé par : Simon Bédard
Appuyé par : Ted Harman

Adoptée à l'unanimité.

5.1 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune affaire découlant du procès-verbal n'est mentionnée.

6. PRÉSENTATIONS ET ALLOCUTIONS

6.1 Représentant de l'Association des courtiers d'assurance du Canada (ACAC)

Madame Lucie Fréchette, invite M. Peter Braid, chef de direction de l'Association des courtiers d'assurances du Canada, à venir faire son allocution.

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE (RCCAQ ET RCCAQ ASSURANCE)

Mme Lucie Fréchette livre son rapport :

«Chers membres, chères collègues, chers collègues de l'IBAC et des autres provinces, C'est un grand plaisir, et une réelle fierté, d'être devant vous aujourd'hui pour vous présenter les faits saillants de la dernière année.

L'année 2025 marque la dernière année de notre plan stratégique 2023-2025. Lorsque le conseil d'administration a élaboré ce plan, deux grandes priorités avaient été mises de l'avant : la technologie et les ressources humaines.

Ces priorités s'inscrivaient dans notre volonté non seulement de défendre les intérêts de nos membres et de promouvoir notre industrie, mais aussi de soutenir concrètement les cabinets dans leurs projets et leur développement.

Sur le plan technologique, nous avons eu la chance de bénéficier (et, dans le fond, travailler pour recevoir) une subvention gouvernementale de 3,7 M$ pour soutenir la transition numérique de nos cabinets.

Ce programme s'est terminé le 30 juin dernier, et je suis heureuse de vous annoncer que 68 cabinets ont pu en bénéficier pour faire avancer leurs projets. Nous avons également lancé quatre laboratoires vivants, de véritables terrains d'expérimentation pour tester des solutions innovantes dans les cabinets, les ajuster, afin de créer des modèles replaçables et abordables à déployer à plus grande échelle.

Ces initiatives ont permis au RCCAQ de devenir une véritable référence en matière de technologie, enviée par plusieurs associations ailleurs au pays. Nos deux éditions du Sommet TeC ont suscité un vif intérêt, non seulement auprès des courtiers, mais aussi de l'ensemble de l'écosystème du courtage.

Et je vous invite dès maintenant à réserver la date du 16 avril 2026 pour la troisième édition !
Nous avons aussi développé et incubé, une plateforme de génération de leads pour le réseau du courtage. Nous savons que c'est un levier incontournable.

Mais nous avons aussi reconnu que le RCCAQ n'était pas le meilleur opérateur pour l'exploiter à grande échelle. C'est pourquoi nous avons lancé un appel d'intérêt auprès de nos membres afin que la plateforme soit reprise et opérée par des experts — tout en garantissant qu'elle demeure « pour les courtiers, par les courtiers ».

Je vous remercie d'ailleurs pour l'intérêt que vous avez démontré : plusieurs d'entre vous ont répondu à cet appel, et nous espérons qu'une transaction permettra bientôt à Demano de déployer tout son potentiel.

Sur le plan des ressources humaines, qui sont un pilier pour notre relève, plusieurs initiatives ont vu le jour. Nous avons conclu un partenariat avec Jobs Média, afin d'offrir à nos membres une vitrine d'emploi dédiée au courtage, à coût abordable.

Avec l'appui de l'IBAC, que je tiens à remercier sincèrement, nous avons pu diffuser des campagnes de promotion de notre métier et du courtage comme carrière d'avenir (La Presse). Et un merci tout spécial à Peter et à l'IBAC, qui ont redistribué un surplus de 1 million de dollars du fonds d'initiatives stratégiques — une aide très appréciée !

À l'automne 2024, nous avons tenu notre premier Sommet RH, un franc succès, si bien qu'une deuxième édition s'est tenue tout récemment. Nous avons également lancé, avec l'Institut de leadership, deux programmes de formation : Leadership au féminin et Leadership intensif.

Les commentaires reçus sont excellents, et de nouvelles cohortes sont déjà en cours.

Enfin, si vous êtes passé au kiosque du RCCAQ hier, vous avez vu que nous lançons une grande enquête sur la rémunération dans les cabinets. Je vous invite vivement à y participer : plus nous serons nombreux, plus les résultats seront représentatifs et utiles à tous.

Nous avons aussi continué notre travail de défense des intérêts du courtage, qui est au cœur de notre mission. Sur le plan de la représentation, le RCCAQ a poursuivi sa mission première avec vigueur. L'an dernier, le ministre Christopher Skeete nous a invités à participer à un vaste exercice d'allègement réglementaire. Nous avons déposé un mémoire solide, dont plusieurs propositions seront intégrées dans un prochain projet de loi.

Nous avons plaidé, entre autres, pour une plus grande mobilité interprovinciale des ressources, et je suis heureuse d'annoncer que cette demande a été entendue : le projet de loi 112 a été adopté. Nous avons aussi participé aux consultations prébudgétaires, positionnant les courtiers comme acteurs clés dans la gestion des risques climatiques, et appelant le gouvernement à passer à l'action.

Nous avons également combattu, dans les limites de notre marge de manœuvre, le projet de loi 92 visant, notamment, la fusion des chambres en une seule. — un dossier que nous continuons de suivre de près. Nous continuons de poursuivre nos démarches pour offrir aux courtiers un accès direct au Fichier central des sinistres automobiles. Trois cabinets y ont déjà accès et nous travaillons activement à faire alléger le processus. Le mode Partenaire de connexion, actuellement en développement, permettra d'élargir cet accès à davantage de membres. Un grand merci à Maryse qui mène ce dossier avec persévérance afin d'accélérer la cadence et faire bouger l'AMF plus rapidement.

Enfin, nous avons entamé des discussions avec l'AMF pour limiter la responsabilité et le contrôle des assureurs sur les cabinets de courtage — notamment dans les contrats d'agence. Cette surveillance et ce contrôle nous apparaissent superflus, sachant que vous êtes déjà assujettis à l'AMF. À cet égard, l'AMF mentionne que le point est recevable et qu'il sera étudié. C'est un pas important dans la bonne direction.

Je veux redire à quel point je suis fière du travail accompli par l'équipe. Notre plan stratégique 2023-2025 était ambitieux — et il a porté fruit. Le RCCAQ a non seulement soutenu ses membres, mais il a propulsé notre profession vers l'avenir. Je suis convaincue que notre prochain plan 2026-2028 s'inscrira dans la même lignée : audacieux, collaboratif et tourné vers l'action.

Je souhaite remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur confiance et leur engagement, ainsi que toute l'équipe de la permanence pour leur dévouement et leur rigueur au quotidien. Et surtout, je veux vous remercier, membres du RCCAQ, pour votre confiance et votre fidélité. C'est grâce à vous que nous continuons à avancer, à innover, et à défendre avec fierté le rôle essentiel du courtier au Québec.

Merci à tous.»

Aucune question ni commentaire.

9. ÉTUDE DES RÉSOLUTIONS

9.1 Adoption de modifications aux règlements généraux (RCCAQ)

Mme Monique Savage mentionne qu'il y a deux modifications aux règlements généraux. Un premier au point 4.16. Elle passe la parole à Éric Manseau.

Il est proposé de modifier le mot «avant» pour «après»

4.16 Retour de la grande enveloppe au président d'élection

L'électeur doit transmettre la grande enveloppe au président d'élection, qui doit l'avoir reçue au plus tard une heure ~~après~~ ***avant*** *l'ouverture de l'assemblée annuelle des membres.*

L'électeur peut l'expédier par courrier recommandé ou par messagerie. Il peut également la transmettre en main propre au président d'élection ou à l'un des scrutateurs, qui lui remet alors une preuve de réception.

Éric Manseau explique que nous aimerions faire un l'ajout d'une section à la fin des règlements généraux ayant pour titre : Relève Courtier Québec. Il mentionne qu'à la suite de l'initiative de Mme Kelly Clermont, directrice du développement des affaires au RCCAQ, l'idée est venue de créer une nouvelle organisation dédiée à la relève. Dont la mission sera le développement, intégration, rétention et attraction de la relève dans l'industrie du courtage en assurance de dommages au Québec (arrimage avec La Coalition et LARAQ). Les membres ciblés sont les courtiers émergents de 40 ans et moins ou ayant moins de 5 ans d'expérience. Les membres du conseil d'administration provisoire sont :

Kelly Clermont, présidente
Louis-André Morin, vice-président
Marie-Pier Gagnon, secrétaire-trésorière
Laurie-Anne Beaulieu, administratrice
Nabih A.E. Elsoud, administrateur
Alexandre Racine, administrateur
Poste à combler, administrateur

Voici la section qui sera ajoutée aux règlements généraux du RCCAQ :

G. RELATION AVEC RELÈVE COURTIER QUÉBEC (« Relève »)

Le Regroupement occupe un rôle de conseil et de mentorat auprès de Relève.

Sans porter atteinte à leur indépendance respective, Regroupement et Relève étant deux entités à part entière et distinctes l'une de l'autre, ces dernières travaillent en collaboration afin d'offrir les meilleurs services possibles aux membres.

Il convient notamment que :

(i) *Le conseil d'administration du regroupement peut nommer un représentant parmi les membres du conseil d'administration pour assister, sans droit de vote, aux séances du conseil d'administration de Relève.*

(ii) *De même, le président de Relève peut assister, sans droit de vote, aux séances du conseil d'administration du regroupement. Toutefois, le conseil d'administration du Regroupement se réserve le droit d'exiger le retrait du président de Relève pour la discussion de sujets jugés délicats ou confidentiels.*

(iii) *Le conseil d'administration du Regroupement peut accorder une subvention annuelle destinée à Relève selon les conditions et modalités qu'il déterminera. Pour en bénéficier, Relève doit soumettre une projection financière précisant les barèmes et modalités d'utilisation de la subvention au conseil d'administration du Regroupement.*

(iv) *Relève doit obtenir l'approbation du conseil d'administration de Regroupement avant de contracter tout emprunt ou de consentir à des garanties.*

(v) *Dans le cadre de l'audit de Regroupement, les livres et états financiers de Relève seront vérifiés. À cet effet, Relève doit transmettre au secrétaire de Regroupement un rapport annuel comprenant :*

- *Un bilan des activités de l'année écoulée*
- *Une proposition de plan d'action pour l'année suivante*
- *La liste des administrateurs avec leurs fonctions*
- *Un sommaire des états financiers (bilan, revenus et dépenses) accompagné du rapport du trésorier.*

(vi) *Le conseil d'administration du Regroupement prend connaissance des procès-verbaux de Relève dûment signés par ses dirigeants pour approbation finale des décisions qui y sont consignées.*

Période de commentaires et questions :

- John Morin : belle idée!

- Nabih A.E. Elsoud : Il mentionne que le nombre de cabinets est en baisse, j'aimerais connaître la meilleure façon d'être un levier pour la reprise de cabinet par la relève.
 - Éric Manseau : Il voit, avec le RCQ, un excellent levier. Nous sommes dans une dynamique de fusions et d'acquisitions. Malgré tout, le nombre de courtiers est assez stable.

- Luc-André Lussier : bonne initiative! Il mentionne qu'il devrait y avoir une attention particulière à regrouper la clientèle et les efforts sous une seule égide.
 - Éric Manseau : Les deux autres organisations ont comme mandat de recruter de la relève dans l'ensemble de l'assurance de dommages. Nous voulons travailler en complémentarité.

- Connie Ciccarello : Elle demande s'il y a un mécanisme si des décisions étaient contradictoires avec les positions du RCCAQ.
 - Éric Manseau : Il mentionne qu'il n'y a pas de prise de position de la part du RCQ.

- Karyne Gosselin : Elle mentionne qu'avant, il y avait la table de la relève, elle aimerait que cela revienne avec le RCQ.

- John Morin : Il mentionne qu'il aimerait que la profession de courtier soit mieux connue.
 - Éric Manseau : il mentionne qu'il y aura des activités complémentaires d'organisées conjointement avec les autres organisations.

- Mathieu Brunet : bonne initiative et bonne nouvelle! Il mentionne que l'IBAC sera là pour appuyer le RCQ.

- Daniel Painchaud : Il aimerait savoir si LARAQ fera le pont.
 - Éric Manseau : Des activités de mentorat, de repreneuriat, auront lieu ainsi que d'autres activités.
- Serge Gosselin : Il demande si les membres du RCQ devront obligatoirement faire partie d'un cabinet membre du RCQ.
 - Éric Manseau : Il mentionne que tous seront acceptés, mais à des coups différents.
 - Serge Gosselin : C'est vraiment bien comme projet.

La proposition Rivard/Ciccarello (13112025-05AGA) est présentée, laquelle est suivie de l'appel du vote.

13112025-05AGA

Considérant que : les membres ont pris connaissance des modifications apportées aux règlements généraux lors de la présentation de ceux-ci à l'assemblée générale annuelle tenue le 13 novembre 2025 au Fairmont Le Reine Elizabeth ;

Il est proposé et résolu : d'adopter les modifications telles que proposées par les membres du conseil d'administration.

Proposé par : Maryse Rivard
Appuyé par : Connie Ciccarello

Adoptée à l'unanimité.

11. RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

11.1 PRÉSENTATION DES MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2025-2026

La présidente d'assemblée invite, Monsieur Ted Harman, à livrer son rapport.

«Chères consœurs et confrères,

Mes fonctions à titre de président d'élections sont des fonctions de surveillance d'un processus bien établi avec des règles précises. Je n'ai donc aucune implication dans les décisions du conseil d'administration du RCCAQ.

Par la présente, j'informe tous les membres du Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec, réunis en assemblée générale ce jeudi 13 novembre 2025 au Fairmont Le Reine Elizabeth, que :

- *J'ai présidé l'élection des officiers devant siéger au conseil d'administration du RCCAQ comme administrateurs.*

- *Je confirme que l'élection s'est déroulée conformément aux règlements généraux et particulièrement l'article 4, « Élection ». Les règlements ont été suivis comme prescrit.*

- *Louise Mathieu étant arrivée au terme de son mandat, permettez que je la remercie pour son implication et tout le travail qu'elle a accompli durant ces huit années à votre service.*

- *Par ailleurs, j'ai vérifié chacun des bulletins de mise en nomination à un poste d'administrateur et :*

Je déclare élus et réélus par acclamation:

- *Salwa El Maroizy, Région 1 - Montréal*
- *Sylvain Racine, Région 1 – Montréal*

- *Dominique Tanguay, Région 2 – Rive-Sud de Montréal (Montérégie et Estrie)*
- *Jean-Pierre Tardif, Région 2 – Rive Sud de Montréal (Montérégie et Estrie)*

- *Poste vacant, Région 3 - Rive-Nord de Montréal (Laval, Lanaudière et Laurentides)*
- *Poste vacant, Région 3 - Rive-Nord de Montréal (Laval, Lanaudière et Laurentides)*

- *Maryse Rivard, Région 4 – Québec et Lévis*
- *Martin Gosselin, Région 4 – Québec et Lévis*
- *Lucie Fréchette, Région 5 - Toutes les régions, excluant celles prévues de 1 à 4*
- *Maude Bazinet, Région 5 - Toutes les régions, excluant celles prévues de 1 à 4*

Il s'agit donc de votre nouveau conseil d'administration.»

M. Ted Harman mentionne que ce sera sa dernière année en tant que président d'élections.

M. Éric Manseau remercie M. Ted Harman pour tout le travail accompli et mentionne que tout de suite après l'AGA a lieu un conseil d'administration dans lequel des administrateurs seront nommés, voici donc leurs noms :

Monsieur Luc-André Lussier, M. Yannick Jetté et Madame Marie-Pierre Fortin.

11.2 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DES SCRUTATEURS D'ÉLECTIONS POUR L'ANNÉE 2025-2026

L'assemblée propose Vincent Fortin comme président d'élection, Bruno Fortin et Serge Gosselin comme scrutateurs. Les personnes concernées ont été préalablement consultées et elles acceptent le mandat pour l'année 2025-2026.

13112025-08AGA

Il est proposé et résolu que Vincent Fortin, Bruno Fortin et Serge Gosselin soient nommés respectivement président et scrutateurs d'élections pour l'année 2025-2026.

Proposé par : Ted Harman
Appuyé par : Serge Malouin

Adoptée à l'unanimité.

12. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse

8. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – ÉTATS FINANCIERS ET BUDGET

Mme Monique Savage invite Yannick Jetté à livrer son rapport.

«Merci beaucoup Mme Savage. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui et je vous remercie également d'avoir permis que l'on traite le point des éléments financiers à la toute fin. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de vous présenter des états financiers consolidés vérifiés. Notre directeur général vous expliquera la situation dans quelques instants. Sachez toutefois que le RCCAQ demeure en bonne posture financière. Comme l'a mentionné notre présidente, Courmark a connu l'une de ces meilleures années avec un bénéfice net de plus 1,5 M$ grâce au maintien des revenus de commission et une contingente de près de 900 000 $. Sachez aussi qu'il n'y a aucun élément relié à la fraude ou rendant le RCCAQ dans l'impossibilité d'honorer ses engagements financiers. Je passe maintenant la parole à notre directeur général.»

Éric Manseau mentionne que Le RCCAQ n'est pas en mesure de présenter le contenu du point 8 de l'ordre du jour en raison des éléments suivants :

- La vérification externe (KPMG) n'est pas complétée pour l'entité RCCAQ (Courmark et Demano sont cependant complétées)

- Ce retard est essentiellement dû à la vérification spécifique exigée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) eu égard à la subvention reçue par le RCCAQ
- Des modifications à la convention parafent de même que certains écarts ont nécessité des travaux et va-et-vient supplémentaires

Vérification spécifique exigée par le MEI

- Pratique usuelle pour tous les bénéficiaires de subvention (aux frais de ceux-ci)
- La période de vérification s'échelonne de janvier 2022 à juin 2025 et se base sur une convention signée entre le RCCAQ et le MEI pour des dépenses admissibles de 4,7 M$ subventionnées à 80% (3,7M$).
- La convention établit une répartition du montant selon les catégories suivantes :
 - Gestion de projets
 - Accompagnement
 - Sensibilisation

Composante	Dépenses admissibles ($)	Subvention ($)	Ajustement ($)
Sensibilisation	480 000	428 897	
Accompagnement: interventions cabinets	3 720 000	2 569 525	
Gestion de projet: ITN et Demano	500 000	688 072	
Total	**4 700 000**	**3 686 494**	

Enjeux eu égard à la vérification

- La date d'échéance de la convention a été modifiée d'un commun accord avec le MEI (discussions et courriels)
 - Les vérificateurs ont exigé un amendement à la convention. Le ministère ne souhaite pas amender la convention

- D'un commun accord avec le MEI (discussions et courriels), la répartition des sommes allouées a évolué au fil des ans afin de maximiser la subvention: moins d'interventions en cabinet que prévu, augmentation du volet sensibilisation (Sommets TeC)

 - Les vérificateurs ont exigé un amendement à la convention. Le ministère ne souhaite pas amender la convention

- Une note en bas de page de la convention indique que la subvention ne doit pas servir à rembourser les taxes
 - Les vérificateurs ont constaté que les taxes ont été remboursées. Le RCCAQ est en négociation avec le MEI considérant qu'une bonne part de ces remboursements concernent les cabinets de courtage qui ne peuvent réclamer les taxes. Impact potentiel sur les résultats RCCAQ.

- Un écart important entre la comptabilité de projet et les livres RCCAQ a été constaté
 - Il semble que certaines factures aient été comptabilisées dans RCCAQ plutôt que dans le poste subvention faussant ainsi le total. Impact potentiel sur les résultats RCCAQ.

- Le ministère exige un rapport (ne serait-ce qu'un projet) pour poursuivre les discussions.
 - Les vérificateurs ont refusé de fournir un projet de rapport au MEI. Ils souhaitaient plutôt que le MEI leur fournisse une convention amendée.
 - Le RCCAQ, qui agit à titre de médiateur, a tenté d'organiser une rencontre avec les deux parties, sans succès.
 - Finalement, les vérificateurs se sont engagés à la fin octobre à publier un projet de rapport. À ce jour, le RCCAQ n'a rien reçu.
 - Le RCCAQ reprendra les discussions avec les parties dans la semaine du 15 novembre prochain afin de clore l'exercice.

L'assemblée suggère que la firme de vérificateurs soit changée et de faire un appel d'offres pour une nouvelle firme.

En conséquence et conformément à nos règlements généraux:

3.6 Ajournement

L'assemblée peut être ajournée en tout temps par un vote majoritaire à cet effet, et cette assemblée peut être tenue telle qu'ajournée sans qu'il soit nécessaire de la convoquer de nouveau. Lors de la reprise de l'assemblée ajournée, et à la condition qu'il y ait quorum, toute affaire qui aurait dû être traitée lors de l'assemblée interrompue peut être validement discutée.

3.7 Lieu de l'assemblée

Les assemblées des membres sont tenues au siège social du Regroupement ou à tout autre endroit déterminé de temps à autre par le conseil d'administration, de même que virtuellement.

3.9 Quorum

Le quorum de l'assemblée des membres est de quarante membres ayant le droit de vote.

La proposition Harman/Gosselin (13112025-09AGA) est présentée, à l'effet d'ajourner l'assemblée générale annuelle.

13112025-09AGA

Considérant que : le sujet relatif à l'approbation du rapport financier ne peut être traité lors de l'assemblée générale annuelle pour les motifs exposés lors de cette assemblée ;

Considérant que : l'article 3.6 des règlements généraux permet l'ajournement de l'assemblée ;

Il est résolu : par vote majoritaire, d'ajourner l'assemblée générale annuelle, ce 13 novembre 2025 à 15 h 40, et de reprendre cette assemblée générale annuelle telle qu'ajournée à une date ultérieure suivant la réception des états financiers annuels. Un avis de reprise de l'assemblée sera transmis aux membres avec les détails de cette reprise qui se fera de façon virtuelle. À l'occasion de cette reprise, l'assemblée pourra dès lors ratifier les actes du conseil d'administration.

Proposé par : Ted Harman
Appuyé par : Serge Gosselin

Adoptée à la majorité des voix exprimées par les membres présents à l'assemblée générale annuelle du 13 novembre 2025.

Conformément à l'ajournement de l'assemblée générale annuelle tenu le 13 novembre 2025, ladite reprise de l'assemblée a eu lieu le 25 mars 2026, par visioconférence, de 11 h à 12 h. Cette reprise visait l'étude des points 8 et 10 à l'ordre du jour et elle sera conclue par la levée de l'assemblée.

Début de la reprise de l'assemblée : 11 h 02

Madame Lucie Fréchette, présidente du conseil d'administration du RCCAQ, souhaite la bienvenue aux participants et passe la parole à Mme Monique Savage.

Madame Monique Savage, présidente d'assemblée, salue les membres et fait un bref rappel des procédures. Elle vérifie auprès du directeur général du RCCAQ la légalité de l'assemblée en s'assurant que l'avis de reprise a été envoyé dans les délais prescrits, que les personnes présentes sont autorisées à y être et qu'il y a quorum. Tout s'avère conforme.

Éric Manseau fait un rappel des enjeux qui ont amené l'ajournement de l'assemblée ainsi que le résultat final de l'exercice.

8. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – ÉTATS FINANCIERS ET BUDGET

8.1 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2025

Le secrétaire-trésorier, Yannick Jetté, livre son rapport.

Rapport du secrétaire-trésorier

C'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants des états financiers du RCCAQ pour l'exercice 2024-2025. Cet exercice correspond à la fin de la subvention gouvernementale et à sa reddition de comptes auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Les vérificateurs ont procédé à l'analyse en profondeur et déposé leur rapport au MEIE qui s'en est avéré satisfait.

Globalement, l'exercice 2024-2025 montre des résultats exceptionnels avec des bénéfices nets de 1 029 100 $. Ces résultats exceptionnels sont essentiellement dus à l'apport d'une contingente de l'ordre de 881 894 $.

Services aux membres

Les services aux membres ont connu une stabilité par rapport à l'année antérieure avec des revenus de l'ordre de 677 531 $. Bien que le phénomène de consolidation se poursuive et que le nombre de cabinets membres diminue, le RCCAQ a vu ses revenus et son bénéfice se maintenir eu égard à l'exercice antérieur. Quant aux charges, on observe une légèrement augmentation due essentiellement à une augmentation de la cotisation à l'Association des courtiers d'assurance du Canada (ACAC).

Au moment d'écrire ces lignes, les résultats 2025-2026 s'avèrent légèrement supérieurs, mais cette augmentation est exclusivement due à l'augmentation de la cotisation membre.

Congrès et golf

Les revenus des principales activités ont connu une légère hausse s'établissant à plus de 1 200 000 $, comparativement à 1 100 000 $ pour l'exercice antérieur. Essentiellement, cette hausse est attribuable à l'augmentation des revenus pour le poste Kiosque-Congrès.

Les charges ont, quant à elles, connu une diminution significative par rapport à l'exercice précédent. En effet, l'exercice 2023-2024 correspondait aux festivités entourant le 50e anniversaire du RCCAQ. Pour l'occasion, certaines dépenses supplémentaires pour le congrès furent autorisées afin de bien marquer l'événement, notamment le musée du 50e, l'hommage aux bâtisseurs du RCCAQ et une programmation bonifiée. Ainsi, les charges du congrès pour l'exercice 2024-2025 s'établissent à 711 533 $ en comparaison de 978 665 $ pour l'exercice antérieur. Globalement, les excédents de ce poste montrent une augmentation significative passant de 16 636 $ en 2023-2024 à 407 365 $ en 2024-2025.

Services de courtage et autres

Les services de courtage et autres montrent des revenus largement supérieurs l'exercice antérieur en s'établissant à près de 3 200 000 $, comparativement à 2 500 000 $. Les revenus de commission sont restés stables à près de 1 700 000 $. Toutefois, l'apport d'une contingente exceptionnelle de l'ordre 881 894 $, comparativement à 19 330 $ pour l'année antérieure, explique en en bonne partie l'augmentation des revenus. Courtage Innovation a connu pour sa part une baisse significative de ses revenus passant de 622 265 $ à 407 275 $. Cette baisse est attribuable à un ralentissement des activités de Courtage Innovation. Ainsi, les services dans leur ensemble ont augmenté significativement leurs revenus par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Au chapitre des charges, les services de courtage ont connu une diminution significative, principalement en raison du ralentissement des activités de courtage Innovation. En effet cette diminution demeure essentiellement le fruit d'une diminution significative des dépenses de publicité et promotion (marketing numérique) passant de 469 579 $ à 267 608 $. Ainsi, pour l'ensemble près le niveau de l'exercice précédent avec un peu plus de 818 000 $ comparativement à 811 000 $. À noter également que pour l'exercice 2023-2024, les frais de commissions pour l'achat d'un portefeuille concurrent sont inexistants, RCCAQ Assurance ayant acquitté l'ensemble des paiements en 2022-2023.

RCCAQ Assurance continue d'être une véritable locomotive avec, année après année, une augmentation constante de ses revenus. Toutefois, le conseil d'administration surveillera de près l'évolution de Courtage Innovation afin que ce cabinet augmente significativement sa rentabilité.

Services de formation

Du côté des services de formation, les revenus ont augmenté significativement, passant de 145 000 $ à 194 000 $. Cette augmentation est attribuable, entre autres, à l'ajout de deux formations subventionnées de haut niveau en partenariat avec l'Institut de leadership. À noter qu'il reste des sommes importantes à recevoir du gouvernement, puisque le RCCAQ a agi à titre de chargé de projet rémunéré pour ces formations. Les charges ont quant à elles connu une augmentation significative passant de 67 000 $ à 140 000 $, principalement en raison de l'augmentation des honoraires des formateurs de 67 000 $ et des autres dépenses d'environ 5 000 $.

Initiative de transformation numérique

Il faut rappeler que ce poste budgétaire est directement relié à la subvention de 3 700 000 $ qu'a obtenue le RCCAQ il y a quelques années. Ce programme vise à appuyer les cabinets de courtage (membres ou non membres du RCCAQ) dans la transition numérique. Pour l'exercice 2024-2025, près de 2 000 000 $ ont été pris à même la subvention, en grande majorité consacrés à l'accompagnement des cabinets. Jusqu'à maintenant, le RCCAQ a appuyé près de 70 cabinets dans leur projet de transition numérique.

Le reste des sommes fut consacré à la gestion de projet de même qu'à la sensibilisation de notre réseau. Sur ce dernier élément, mentionnons la tenue du second Sommet TeC, qui a connu un grand succès.

Frais généraux d'administration et salaires

Pour l'exercice 2024-2025, on constate une stabilité à l'égard des frais généraux, lesquels ont diminué légèrement, passant de quelque 803 000 $ à 787 000 $. Le poste des Services professionnels est, historiquement, celui qui demeure le plus significatif. L'apport de spécialistes (avocat, fiscaliste, conformité, ressources humaines) est requis dans l'étude des dossiers afin d'obtenir les conseils nécessaires aux positionnements du RCCAQ.

Du côté des salaires, on constate également une relative stabilité où ceux-ci sont passés de 1 060 000 $ à 1 100 000 $. Cette légère hausse est notamment attribuable au repositionnement de certaines ressources au sein de l'échelle salariale.

Conclusion

Le conseil d'administration s'avère satisfait de la situation financière du RCCAQ pour l'exercice 2024-2025. Pour le prochain exercice, le conseil d'administration entend poursuivre son action à valeur ajoutée à l'intérieur du cadre budgétaire prescrit.

Madame Savage informe l'assemblée qu'il est maintenant temps de passer à la période de questions et de commentaires.

Aucune question n'est soulevée

La proposition Gosselin/Davy (25032026-10AGA) est présentée et soumise à l'assemblée.

25032026-10AGA

Attendu que le conseil d'administration a ratifié, après analyse, le rapport financier annuel consolidé;
Il est proposé et résolu d'accepter le rapport financier annuel consolidé pour l'année 2023-2024.

Proposé par : Martin Gosselin
Appuyé par : Michelle Davy

Adoptée à l'unanimité.

8.2 PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026

Le directeur général, Éric Manseau, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2025-2026.

Madame Savage informe l'assemblée qu'il est maintenant temps de passer à la période de questions et de commentaires.

8.3 NOMINATION DES AUDITEURS

La présidente des débats procède à la lecture de la proposition Auger/Gosselin (25032026-11AGA).

25032026-11AGA

Considérant que sur recommandation du secrétaire-trésorier et du conseil d'administration;

Il est proposé et résolu de nommer la firme KPMG à titre d'auditeurs pour la revue des états financiers consolidés du RCCAQ pour l'année financière 2025-2026.

Proposé par : Martin Gosselin
Appuyé par : Michel Auger

Adoptée à l'unanimité.

10. RATIFICATION DES ACTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2024-2025

La présidente des débats procède à la lecture de la proposition Auger/Chouinard (25032026-12AGA).

25032026-12AGA

Il est proposé et résolu que l'assemblée générale ratifie les actes posés par le conseil d'administration et le comité exécutif pour l'année 2024-2025.

Proposé par : Michel Auger
Appuyé par : Maxime Chouinard

Adoptée à l'unanimité.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 33.